

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2023  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Étaient présents :**

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Patricia EGASSE, Bernard NARBONI, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Selva ANNAMALE, Alain BOCCARA, Thierry MANSION, Laurent POULOT, Franck CAPMARTY, Barbara EZELIS.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :**

Mourad AZZI à Patrick FLOQUET ;  
Bakhta MAÏCHE à Elvire TENO ;  
Mustapha BAMBA à L'Houssain EL MAZOUZI ;  
Bernard LABORDE à Albert BLONDEL ;  
Maha GULFRAZ à François ROSE ;  
Loganayagi VASANTE à Selva ANNAMALE ;  
Soria MAÏCHE à Jean-Luc LEROY ;  
Pascale ANDRIANASOLO à Thierry MANSION ;  
Jennifer BONINO à Laurent POULOT ;

**Étaient absents :**

Colette LAMBERT, Raouf BAKHA.

**Patrick FLOQUET**, Maire, ouvre la séance à 17 heures.

**Patrick FLOQUET** procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

**Albert BLONDEL** est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

## **1 – EXPOSÉ DES MOTIFS**

En 2019, la Région Île-de-France a créé sa centrale d'achat accessible à tout acheteur public situé dans son périmètre.

Par simple adhésion gratuite, les acheteurs publics du territoire régional peuvent bénéficier des conditions de prix négociées par la Région.

A ce jour, la centrale d'achat compte une douzaine de marchés tels que :

- Les solutions d'impression
- Les denrées alimentaires (produits laitiers, fruits et légumes, viande fraîche, épicerie, surgelés)
- Les contrôles techniques obligatoires
- Les produits d'entretien
- Les produits sanitaires de lutte anti covid 19
- Les défibrillateurs

D'autres marchés seront conclus pour l'année 2023.

Aujourd'hui, ce sont près de 700 adhérents qui ont rejoint cette centrale.

Pour la ville de Montmagny, le recours à cette centrale d'achat est de nature à simplifier et à sécuriser juridiquement ses achats mais aussi à optimiser ses dépenses.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Région Île-de-France et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

## **2 - DÉLIBÉRATION**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les articles L.2113-2 et L.2113-4 du code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n° CR 2019-001 en date du 20 mars 2019 autorisant la Région Île-de-France à agir en tant que centrale d'achat pour la fourniture de services d'achat centralisé ;

**Vu** la délibération n° CR 2019-001 en date du 20 mars 2019 approuvant le projet de convention d'adhésion à la centrale régionale ;

**Considérant** l'intérêt pour la commune de Montmagny de pouvoir bénéficier des conditions de prix négociées par la Région Île-de-France via cette centrale d'achat, dans un cadre juridique sécurisé et à titre gratuit ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur Abdelaziz LALMI ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Région Île-de-France telle que jointe en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents ;
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget de la commune ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montmagny, le 05 juillet 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

<b>ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE</b>	
Reçu en sous-préfecture le.....	10 JUIL. 2023
Publié le.....	10 JUIL. 2023
Notifié le.....	10 JUIL. 2023
Montmagny, le.....	10 JUIL. 2023
Le Maire Patrick FLOQUET	



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture  
095-219504271-20230705-DL2023-0507-041-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2023  
Date de réception préfecture : 10/07/2023

# Acte à classer

DL2023-0507-041

1 En préparation      2 Pour signature      3 Prêt à transmettre      4 En attente retour  
Préfecture      5 > AR reçu <      6 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-07-10T10-37-35.02 ( MI246273647 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219504271-20230705-DL2023-0507-041-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Approbation de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Région Île-de-France

Date de décision : 05/07/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DL2023-0507-041.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DL2023-0507-41\\_ANNEXE\\_Convention  
adhésion centrale achat  
Région IDF.PDF](#)

Type PJ : 99\_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé      Date 10/07/23 à 09:43  
Demande de signature      Date 10/07/23 à 09:43  
Refusé      Date 10/07/23 à 10:01  
Mis à jour      Date 10/07/23 à 10:20  
Demande de signature      Date 10/07/23 à 10:20  
Signé      Date 10/07/23 à 10:21  
Transmis      Date 10/07/23 à 10:37  
Accusé de réception      Date 10/07/23 à 10:50

Par [MAZET CELINE](#)  
Par [MAZET CELINE](#)  
Par [FLOQUET Patrick](#)  
Par [MAZET CELINE](#)  
Par [MAZET CELINE](#)  
Par [FLOQUET Patrick](#)  
Par [MAZET CELINE](#)